

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2022 à 20h30

Urbanisme, Patrimoine, Habitat et Commerce

**20. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 : subventions aux particuliers**

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La Commune de Vire Normandie a signé deux Conventions avec l'ANAH, Action Logement et la Caisse des dépôts le 22 juillet 2020 permettant la mise en place du suivi-animation d'une OPAH de droit commun dite « classique » et d'une OPAH Renouvellement Urbain qui se dérouleront sur la période 2020-2025.

Le dispositif prévoit une subvention complémentaire de la commune de Vire Normandie au profit des propriétaires occupants, propriétaires bailleurs et syndicats de copropriétaires (OPAH RU uniquement) selon le barème et les objectifs indiqués ci-dessous :

**OPAH de droit commun dite « Classique :**

**POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :**

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique"	
		Nb	Enveloppe VN
Habitat Indigne / très dégradé	5% 1 750 €	10	17 500 €
Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	4	2 000 €
Autonomie	10% 1 100 €	60	66 000 €
Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	150	150 000 €
Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	<b>TOTAL</b>	<b>249</b>	<b>338 000 €</b>

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Délibération n°2022/11/07/20 du 7 novembre 2022 à 20h30

014-200060176-20221118-20-DE



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

**POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :**

	Vire Normandie			Vire Normandie	
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH "classique" Périmètre centre-bourg		Objectifs OPAH Périmètre zone rurale	
		Nb	Enveloppe VN	Nb	Enveloppe VN
Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	5% 1 250 €	2	2 500 €	2	2 500 €
Dégradé	5% 1 500 €	5	7 500 €	2	3 000 €
Très dégradé	5% 2 250 €	5	11 250 €	2	4 500 €
Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €	2	2 000 €
Précarité énergétique (dossier HM seul)	5% 1 000 €	5	5 000 €	2	2 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	<b>28 250 €</b>	<b>10</b>	<b>14 000 €</b>

Prime sortie de vacance* (+1 an)	1000 €	5	5 000 €
Prime sortie de vacance* (+2 ans)	2000 €	5	10 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>10</b>	<b>15 000 €</b>

\* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

**OPAH Renouvellement Urbain**

**POUR LES PROPRIETAIRES OCCUPANTS :**

	Vire Normandie		
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
Habitat Indigne / très dégradé	Logement vacant 5% 1 750 €	2	3 500 €
	Logement occupé 15% 5 250 €	2	10 500 €
Travaux de sécurité / salubrité	5% 500 €	2	1 000 €
Autonomie	10% 1 200 €	15	18 000 €

Précarité énergétique	Forfait 1 000 €	25	25 000 €
Transformation d'usage	5% 1 500 €	5	7 500 €
Acquisition dans l'ancien	4000 à 5000 €	20	95 000 €
	TOTAL	71	160 500 €

**POUR LES PROPRIETAIRES BAILLEURS :**

Vire Normandie			
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
Habitat Indigne / Sécurité, salubrité, RSD, décence	20 % 5 000 €	4	20 000 €
Dégradé	5% 1 500 €	10	15 000 €
Très dégradé	10 % 4 000 €	35	140 000 €
Autonomie	5% 1 000 €	2	2 000 €
Prime énergie pour tout dossier si prime Anah HM	1 000 €	85	85 000 €
Prime sortie de vacance* (+1 an)	1500 €	15	22 500 €
Prime sortie de vacance* (+2 ans)	3000 €	15	45 000 €
	TOTAL	166	329 500 €

\* Pour bénéficier de cette prime, le logement doit faire l'objet de travaux d'amélioration. La vacance sera justifiée à partir du fichier transmis par la Direction générale des Finances Publiques (DGFIP).

**POUR LES SYNDICATS DE COPROPRIETAIRES :**

Vire Normandie			
	Aide (montant moyen)	Objectifs OPAH RU	
		Nb	Enveloppe VN
Copropriétés Anah Habiter Mieux	Forfait 500 €	30 lots	15 000 €
Copropriété Anah Autonomie	Dispositif expérimental		
	TOTAL		15 000 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/20-du 7 novembre 2022 à 20h30

Dans ce cadre, les dossiers dont le numéro figure dans le tableau ci-dessous ont réalisé des travaux conformes aux objectifs fixés dans les conventions d'OPAH et peuvent prétendre à des subventions d'un montant global de 11 343 € pour un montant total de travaux de 102 928 € TTC, concernant 4 logements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29,

Vu la délibération du 16 décembre 2019 :

- Approuvant la mise en place des deux dispositifs OPAH Classique et OPAH RU pour une durée de 5 ans,
- Approuvant les modalités d'intervention et les engagements financiers de la commune de Vire Normandie sur la durée de l'opération,
- Autorisant le Maire à signer les conventions de l'OPAH de droit commun et de l'OPAH RU ainsi que tous les actes s'y rapportant;

Vu les deux conventions OPAH « Classique » et OPAH RU signées en date du 22 juillet 2020,

Considérant que les subventions pour les dossiers figurant dans le tableau ci-dessous ont été engagées antérieurement au transfert de la compétence habitat à l'Intercom de la Vire au Noireau en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022,

Considérant l'avis favorable de la Commission « Urbanisme, Patrimoine, Habitat, Commerce »,

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 25 octobre 2022,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser le versement des primes visées ci-après, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,

N° de dossier	Nombre de logements concernés	Statut (*)	Type de travaux	Coût des travaux (TTC)	Subventions Vire Normandie	Date de dépôt du dossier	Date de demande de paiement
O51 OPC 2021	1	PO	Travaux de lutte contre la précarité énergétique	26 644 €	1000 €	15/04/2021	12/07/2022
O85 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	7 595 €	232 €	23/11/2021	27/09/2022
O93 OPR 2021	1	PB	Travaux de réhabilitation d'un logement très dégradé, de lutte contre la précarité énergétique et une prime de sortie de vacance	65 637 €	9834 €	31/12/2021	07/09/2022
O91 OPC 2021	1	PO	Travaux d'autonomie de la personne	3052 €	277 €	16/12/2021	09/09/2022
	4			102 928 €	11 343 €		

(\*) PO : Propriétaire occupant /PB : Propriétaire bailleur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/20 du 7 novembre 2022 à 20h30

- De préciser que la dépense d'un montant total 11 343 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou son représentant pour mettre en œuvre cette décision.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	41	7
Vote Pour	41	7
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

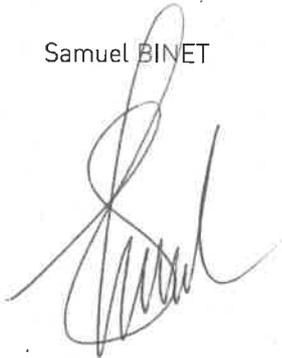
Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Marc ANDREU SABATER



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 34

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 11

Nombre de membres excusés ayant  
donné pouvoir : 7

Nombre de membres absents : 2

Le 7 Novembre 2022 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Marc ANDREU SABATER, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 31 Octobre 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet de Vire Normandie le 31 Octobre 2022.

Samuel BINET a été nommé Secrétaire de Séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire		<input checked="" type="checkbox"/>		Annie ROSSI
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
MOREL Marie-Odile		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBBÉS Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie		<input checked="" type="checkbox"/>		Gilles MALOISEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/20 du 7 novembre 2022 à 20h30

DUMONT Eric	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Noëlle BALLÉ
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lylane		<input checked="" type="checkbox"/>		
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick		<input checked="" type="checkbox"/>		
GOULHOT Meiggle		<input checked="" type="checkbox"/>		Eric DUMONT
LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra		<input checked="" type="checkbox"/>		
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Délibération n°2022/11/07/20 du 7 novembre 2022 à 20h30

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20221118-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/11/2022

Affichage : 18/11/2022

Le Maire de VIRE NORMANDIE informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.